AGRICULTURE BIOLOGIQUE

TECHNIBIO

tech&bio

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Informations Actualités

N° 109 JANVIER 2024

Sommaire

P 3 ACTUALITÉ DES FILIÈRES

- **P 3 Aides bio : Des « Nouveautés » régionales**
- **P 3 La campagne « Bio Réflexe » en images**

P 4 DOSSIER HERBE

- **P 4 & 5 L'observatoire de la Pousse de l'herbe : une référence pour le pilotage des prairies en bio**
- **P 6 Les idées reçues en pâturage caprin**
- **P 7 Choisir les bonnes espèces prairiales pour un parcours avicole**

P 8 ACTUALITÉ TECHNIQUE

- **P 8 Agriculture Biologique de Conservation: Le recueil d'expérience du groupe TCS-Bio Vendée est disponible en ligne**
- **P 9 Témoignage du GAEC Les Jonquilles (85) : 20 ans sans labour dont 13 en BIO, en bovin lait dans le bocage vendéen**
- **P 10 Transmettre sa ferme à un collectif**

P 11 FORMATIONS

P 12 AGENDA

Abonnez-vous à la version numérique : http://bit.ly/technibioabo

CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

EDITO

Je saisis l'occasion de ce 1er Technibio de l'année pour vous souhaiter une très belle année ! 2024 sera une année riche en évènements avec en fil rouge la célébration de l'anniversaire des 100 ans des Chambres d'agriculture.

2024 sera également, à titre personnel, une année importante avec mon arrivée en responsabilité sur le pôle BIO de la Chambre de Région PDL. En effet, les challenges sont nombreux pour accompagner la relance du marché de l'AB chahuté depuis 2 ans.

Le pôle BIO est résolument mobilisé à accompagner les agriculteurs BIO sur cette année de transition en priorisant nos actions autour du renforcement des liens entre agriculteurs autour des groupes d'échanges afin de cultiver la dynamique de progrès dans chaque territoire.

Avec le soutien et l'expertise des conseillers agro, nous avons également la volonté d'accompagner les agriculteurs installés en BIO en proposant un parcours de formations adaptées à leurs besoins du moment, tout en continuant à valoriser les externalités positives de l'AB au service de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Avec l'appui de nos élus, le dernier chantier sera de répondre à un enjeu de visibilité, en valorisant à la fois nos actions de terrain, nos journées techniques, nos fermes ouvertes mais aussi tous les résultats de travaux de recherche, en s'appuyant sur une communication multicanale efficace, pédagogique et convaincante.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous à la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou le 16 mai qui sera l'événement majeur de ce 1er semestre ! Rencontres, ateliers, conférences et débats au programme.

Le BIO, créateur de valeur dans nos territoires ! Bonne lecture !

Communiquons et gardons confiance en l'AVENIR de la BIO !

Yves BELEN
Responsable Pôle Agriculture biologique de la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire

CONTACTS :

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

Chloé BAHUAUT (53) - 02 43 67 36 84
chloe.bahuaut@pl.chambagri.fr

Cécile BROUILLARD (85) - 02 51 36 83 87
cecile.brouillard@pl.chambagri.fr

Elisabeth COCAUD (49) - 02 41 96 75 41
elisabeth.cocaud@pl.chambagri.fr

Stéphane HANQUEZ (85) - 02 51 36 81 68
stephane.hanquez@pl.chambagri.fr

Gilles LE GUELLAUT (44) - 02 53 46 61 74
gilles.leguellaut@pl.chambagri.fr

Florence LETAILLEUR (72) - 02 43 29 24 57
florence.letailleur@pl.chambagri.fr

Région :

Mélanie GOUJON - 02 41 18 6 33
melanie.goujon@pl.chambagri.fr

Lola SEREE - 07 78 04 49 49
lola.seree@pl.chambagri.fr

Editeur :

Chambre d'agriculture
des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - BP. 70510
49109 ANGERS Cédex 02

Revue bimestrielle :
Technibio en ligne : ISSN 2534-7616

Directeur de la publication :
Christian FRANCHETEAU

Responsable de la rédaction :
Aurélie CESBRON

Secrétaires de rédaction :
Aline LEGRAS
Mélanie GOUJON
Lola SEREE

L'IMAGE DU MOIS

Le pôle Bio était présent au Sival 2024 ! Vous retrouverez dans le prochain Technibio de mars, un dossier consacré à ce salon et aux conférences Bio.

AIDES BIO : DES « NOUVEAUTES » REGIONALES

Deux nouveautés du côté du soutien à l'agriculture biologique :

- **L'âge limite pour l'aide régionale à l'installation en AB**, hors DJA, est passé de 45 à 47 ans (plus de 41 ans et moins de 48 ans au dépôt du dossier). Cette aide est toujours accordée sous conditions de diplôme et de revenus, mais sans condition de chiffre d'affaires minimal.

L'étude d'installation est à saisir sur le site du Conseil Régional.
Consultez le site du Conseil Régional : https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/aide-linstallation-en-agriculture-biologique-hors-dja

- La Région a décidé de **prolonger l'aide à la reconnaissance en 2024**, sur la base de l'aide au maintien bio et les mêmes critères qu'en 2023 (plafond de 10.000 €). Cela représente un budget de 20 M€ pour la Région.

Pour plus d'information, contactez le conseiller AB de votre département :

- 44 : Gilles LE GUELLAUT, 02 53 46 61 74, gilles.leguellaut@pl.chambagri.fr ou Cédric LUNEAU, 02 53 46 61 95, cedric.luneau@pl.chambagri.fr
- 49 : Elisabeth COCAUD, 02 41 96 75 41, elisabeth.cocaud@pl.chambagri.fr
- 53: Chloé BAHUAUT, 02 43 67 36 84, chloe.bahuaut@pl.chambagri.fr
- 72 : Florence LETAILLEUR, 02 43 29 24 57, florence.letailleur@pl.chambagri.fr
- 85 : Cécile BROUILLARD, 02 51 36 83 87, cecile.brouillard@pl.chambagri.fr ou Stéphane HANQUEZ, 02 51 36 81 68, stephane.hanquez@pl.chambagri.fr

LA CAMPAGNE « BIO REFLEXE » EN IMAGES

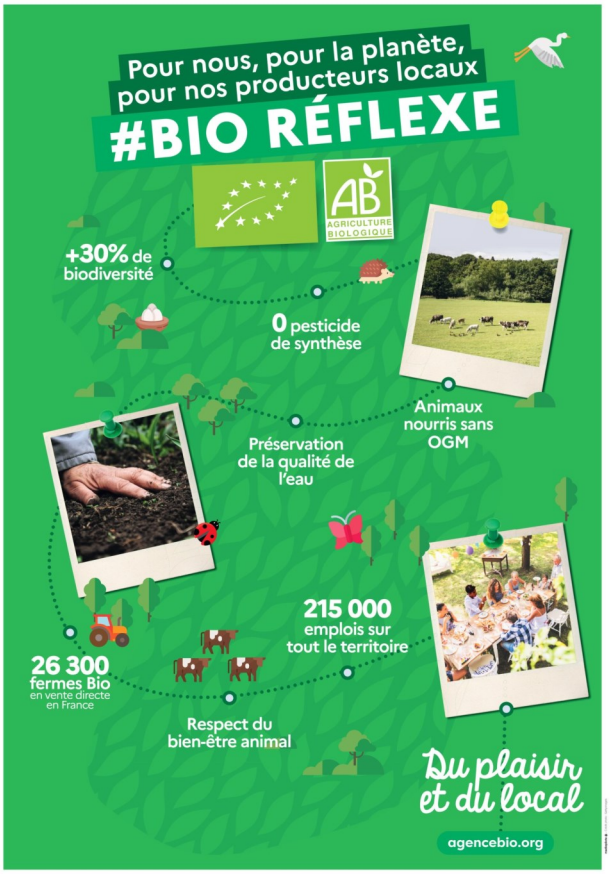

DOSSIER HERBE

L'OBSERVATOIRE DE LA POUSSE D'HERBE : UNE REFERENCE POUR LE PILOTAGE DES PRAIRIES EN BIO

Tout élevage de ruminants conduit en agriculture biologique repose, entre autres, sur la valorisation de prairies, en particulier au pâturage. Ainsi, une bonne maîtrise de la valorisation des prairies est une des clés de réussite de votre élevage, et de ce fait, il est capital d'ajuster en continu l'offre en herbe et aux besoins du troupeau. C'est dans le but de quantifier localement la productivité des prairies qu'a été mis en place le réseau Pousse de l'herbe il y a 20 ans. Ce réseau publie, chaque semaine ou quinzaine, le bulletin Pousse de l'herbe, dont vous pouvez vous servir pour vous aider au pilotage de vos prairies.

LE BULLETIN POUSSE DE L'HERBE : QUESAKO ?

Le bulletin Pousse de l'herbe est un document publié tout au long de la saison de pâturage, en collaboration entre la Chambre d'agriculture, et Seenovia. Il repose sur un réseau de 29 fermes, réparties sur toute la région, sur lesquelles des mesures de Pousse de l'herbe sont réalisées chaque semaine. Pour garantir la précision et la continuité des mesures, un ou plusieurs ilots de prairies (majoritairement pâturées) sont sélectionnés, et suivis en continu sur le printemps et l'automne. Ces prairies sont majoritairement pâturées, rares sont celles qui reçoivent des fertilisants minéraux. De ce fait, même si les fermes de votre secteur sont en conventionnel, leurs prairies se comportent comme des prairies conduites en agriculture biologique. Par conséquent, le réseau est non seulement utilisable pour « un bio », mais il constitue une référence solide.

QU'EST-CE QUI EST MESURÉ ? COMMENT C'EST MESURÉ ?

En réalité, la Pousse de l'herbe, c'est-à-dire le gain moyen de biomasse exprimée en kg de matière sèche par hectare et par jour, n'est déterminée qu'à travers la mesure de la hauteur d'herbe entre le sol, et le plateau de l'herbomètre (illustration en photo page suivante), dont le rôle est de compresser et d'uniformiser la quantité de matière se situant entre le sol et le plateau.

En fonction de la saison, et du type de prairie, la quantité moyenne d'herbe contenue dans une tranche d'1 cm entre le sol et le plateau de l'herbomètre est connue, et régulièrement mise à jour. En langage prairial, c'est ce qu'on appelle la densité d'herbe, et elle est exprimée en kgMS/ha/cm d'herbe compressée. Elle varie en général de 165 à 280 kgMS/ha/cm.

Ainsi, **la croissance de l'herbe est déterminée par différence entre la hauteur mesurée le jour j, et la hauteur mesurée lors de la précédente mesure**. Cette différence, **multipliée par la densité** de la parcelle, et **divisée par le nombre de jours** entre les deux mesures, nous donne la croissance journalière.

Exemple : Le 27/04, j'obtiens une hauteur d'herbe de 7 cm, et celle de la semaine précédente était de 5,5 cm. Pour une prairie de type Ray Grass anglais/Trèfle blanc, le densité moyenne est de 265 kgMS/cm/ha. Ainsi, la croissance du 20 au 27/04 est la suivante : (7cm-5,5 cm) x 265 kgMS/ha/cm = 398 kgMS/ha au total, soit 57 kgMS/ha/j.

AU FAIT, ÇA REPRESENTE QUOI SUR LA CARTE DU BULLETIN POUSSE DE L'HERBE ?

Les valeurs de croissances publiées dans le bulletin Pousse de l'Herbe représentent **la moyenne de la croissance des différentes parcelles** de l'exploitation mesurées (au moins trois parcelles valides). Evidemment, des parcelles qui auraient été pâturées ou fauchées entre deux mesures, ou qui sont en cours de pâturage, ne sont pas prises en compte dans cette moyenne. De plus, les parcelles dont les hauteurs d'herbe sont trop élevées, où le nombre d'épis trop élevé gène le bon fonctionnement de l'herbomètre, ne sont pas prises en compte.

Exemple de carte de Pousse de l'herbe

Prise de mesure à l'herbomètre

Attention à la manière dont vous pouvez interpréter les résultats obtenus sur votre secteur, car ils sont le reflet de l'exploitation mesurée. Ainsi, selon la typologie de prairies réellement prise en compte dans la moyenne, les pratiques de l'éleveur chez qui se fait la mesure, et surtout selon la hauteur d'herbe moyenne des parcelles mesurées, le résultat de croissance peut être variable. **Cependant, le niveau de croissance obtenu reste représentatif des conditions pédoclimatiques du moment**, qui elles sont indicatrices d'une tendance sur un secteur donné.

COMMENT EXPRIMER LA QUANTITE D'HERBE DISPONIBLE SUR SON SYSTÈME, ET COMMENT BIEN UTILISER LES CROISSANCES PUBLIEES ?

Même si la comparaison des résultats de l'exploitation la plus proche de chez vous est parfois trompeuse, il est possible de se faire une idée précise des niveaux de croissance en consultant les moyennes obtenues par 5-6 fermes de votre secteur. Il est par exemple assez pertinent de regarder les résultats obtenus sur votre département, ou, en suivant la légende de la carte, sur la zone météo ayant statistiquement des conditions de Pousse de l'Herbe comparables.

Pour ce qui est de l'estimation de stocks d'herbes disponibles chez vous, rien ne remplace les **estimations faites directement sur vos prairies**. Est-ce néanmoins indispensable d'investir dans un herbomètre ? C'est mieux, mais pas forcément. **Les estimations « à la botte » (voir illustration ci jointe) donnent déjà une bonne idée de la biomasse disponible**. Pour le pâturage, il est nécessaire de disposer d'au moins 10-12 cm d'herbe pour entrer dans une parcelle, et d'en sortir avant de descendre sous les 5 cm.

Une fois que le stock disponible sur le circuit de pâturage est déterminé, plusieurs options s'offrent à vous pour la gestion du pâturage « au jour le jour ». Vous pouvez tout à fait gérer le pâturage à partir de hauteurs d'herbe, mais aussi la convertir en biomasse disponible, si vous disposez de références de densité en MS. On peut ainsi fixer entre 2 500 et 3 000 kg/ha le repère d'entrée, et à 1 300 kg/ha la quantité d'herbe résiduelle à conserver pour garder une bonne dynamique de repousse.

Si vous voulez également maîtriser les quantités de matière ingérées, il vous est recommandé de diviser la somme du stock obtenu à la quantité d'herbe journalière qu'ingère le lot d'animaux sur cette même surface. C'est ce qui s'appelle, **le stock en herbe disponible** (SHD), et qui s'exprime en **nombre de jours d'avance disponible au pâturage**. Pour un troupeau laitier, la mise à l'herbe est envisageable dès que l'on dispose de 7 à 10 jours d'avance (15 à 20 pour un lot en système allaitant). En pleine période de pousse, on peut ne garder que 15 jours d'avance, et progressivement augmenter à 25-30 jours en été, afin de se constituer un stock sur pied à consommer dès lors que les croissances chutent, ou que les conditions météo à venir se compliquent (vent d'est, gelées matinales tardives, couverture nuageuse, ...).

Exemple : Vous disposez d'un total de 15 tMS disponibles, pour un troupeau de 100 vaches laitières, ingérant 15 kgMS/j au pâturage. Vous disposez donc de : 15 000 kg / (100 vaches x 15 kg ingérés/j/vache) = 10 jours d'avance sur votre circuit de pâturage.

Etienne FRUCHET, CARPDL

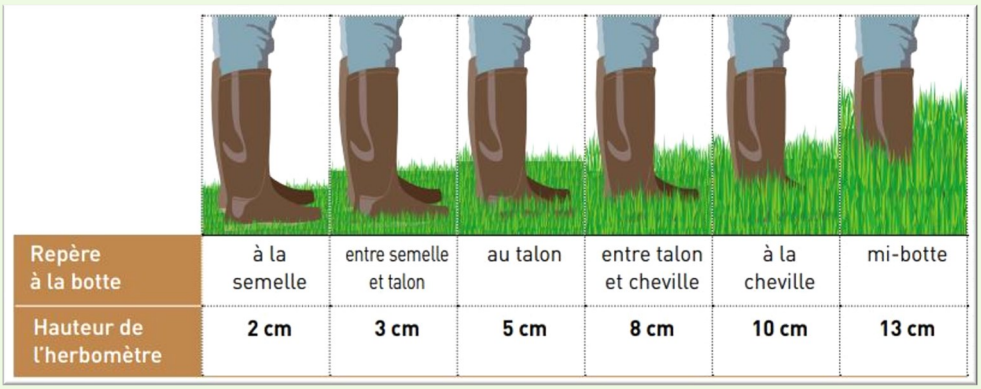

Repère à la botte	à la semelle	entre semelle et talon	au talon	entre talon et cheville	à la cheville	mi-botte
Hauteur de l'herbomètre	2 cm	3 cm	5 cm	8 cm	10 cm	13 cm

Mesurer l'herbe : La botte remplace l'herbomètre (Source : Produire avec de l'herbe : du sol à l'animal, Chambres d'agriculture Pays de la Loire, Bretagne, Normandie , 2021)

DOSSIER HERBE

LES IDEES REÇUES EN PÂTURAGE CAPRIN

De nombreuses idées reçues circulent à propos du pâturage caprin. Voici un question/réponse pour faire le point. Cette thématique sera aussi abordée dans un e-learning sur le pâturage caprin, qui sera disponible fin 2024.

MES CHÈVRES PEUVENT SORTIR AVEC LA PLUIE, LE VENT, LE FROID ET LE SOLEIL ?

La pluie, le vent et le froid ne sont pas des facteurs limitants pour la mise à l'herbe s'ils sont présents séparément. Les trois cumulés, il faut interdire la sortie. La première mise à l'herbe doit se faire en fonction de la végétation et l'absence d'un retour hivernal fort dans les 5 jours suivants. Les Saanen à la peau claire se montrent plutôt sensibles aux coups de soleil. Pour les éviter, il faut prévoir les premières sorties au printemps avec les beaux jours sans risque de brûlures des mamelles contrairement au début de l'été.

EST-CE OBLIGATOIRE DE METTRE DE L'EAU AU PÂTURAGE ?

Les abreuvoirs mobiles sont seulement nécessaires en cas de forte chaleur (> 30° C à l'ombre) et de longues journées de pâturage (> 6 h). L'herbe, riche en eau, pallie la consommation d'eau de boisson en journée. Néanmoins, il est nécessaire de veiller à la qualité et quantité d'herbe disponible. Pour le retour en bâtiment, il est judicieux de disposer d'abreuvoirs-auge à niveau constant pour éviter la compétition.

LES CHEVRETTES PEUVENT-ELLES SORTIR ?

Pour avoir un troupeau efficace en pâture, il faut éduquer les chevrettes à partir de 5 mois, de manière progressive avec une transition alimentaire et toujours sur des parcelles saines d'un point de vue parasitisme. Une parcelle après fauche ou bien réservée seulement aux chevrettes pourra garantir une bonne croissance sans infestation parasitaire.

MON TROUPEAU DOIT-IL ÊTRE UN TROUPEAU QUI PÂTURAIT DÉJÀ ?

Tout troupeau peut pâturer avec une préparation en amont et une transition alimentaire de 2-3 semaines. Pour un début de pâturage l'année N, on doit anticiper l'année N-1. La fin de lactation N-1 est propice pour présenter le pâturage aux chèvres car les besoins de production y sont plus faibles.

QUELLE RACE POUR PÂTURER ?

Toutes les races peuvent pâturer.

EST-CE QUE LES PLANTES À TANINS PEUVENT REMPLACER UN TRAITEMENT ANTIPARASITAIRE ?

Les plantes à tanins (lotier, sainfoin) ne remplacent pas un traitement antiparasitaire.

Néanmoins, certaines peuvent diminuer l'excrétion d'œufs parasitaires.

QUEL EST LE SEUIL MAXIMUM DE CHÈVRES DANS UN TROUPEAU POUR PÂTURER ?

Il n'existe pas de seuil maximal. Il faut juste veiller à respecter le chargement adéquat selon les périodes de l'année (en moyenne 5-8 chèvres/ha) afin d'avoir la quantité disponible nécessaire pour satisfaire les besoins de tous les animaux.

PUIS-JE FAIRE DU PÂTURAGE MIXTE ?

Tout à fait, on peut alterner le pâturage avec des bovins ou des équins.

LA CHÈVRE A-T-ELLE DES PRÉFÉRENCES ALIMENTAIRES ?

La chèvre, trieuse, favorise certaines espèces plus appétentes. C'est pourquoi, le trèfle blanc est délaissé au pâturage.

PUIS-JE CONDUIRE MES CHÈVRES EN LOTS AVEC DU PÂTURAGE ?

La conduite en lots est possible moyennant des colliers, un temps de dressage et si besoin un parc de tri.

Mathilde LEBAS, CARPDL

CHOISIR LES BONNES ESPECES PRAIRIALES POUR UN PARCOURS AVICOLE

Les parcours des élevages de poules pondeuses, en plus de contribuer au bien-être animal, ont un véritable potentiel de production de biomasse riche en protéines. Quelles espèces choisir pour maximiser cet intérêt ?

Pour bien choisir les espèces fourragères à implanter pour son parcours, il est nécessaire de prendre en considération les critères suivants : le contexte pédo-climatique de la parcelle, la teneur en protéines des différentes espèces et l'appétence de l'espèce pour les poules pondeuses. Les parcelles des éleveurs en démonstration, réparties sur les régions Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, étaient globalement séchantes. De plus, il a été montré dans le projet SECALIBIO que les poules pondeuses consommaient davantage les légumineuses (riches en protéines) et la chicorée que les graminées. Pour autant, pour que la prairie soit dense et ne laisse pas la place aux adventices, il est tout de même nécessaire de semer quelques graminées. Dans un projet en cours, VALORAGE, le mélange proposé aux éleveurs est le suivant :

Espèce	Dose au semis (kg/ha)	Intérêt dans le mélange					
		Agressivité	Pérennité	Aptitude à boucher les trous	Apport protéïque	Résistance au sec	Appétence
Luzerne	12		X		X	X	
Trèfle blanc	4		X	X	X	X	
Trèfle violet	3	X			X	X	
Ray grass anglais	6	X	X	X			
Fétuque élevée	6		X			X	
Chicorée	1		X			X	X

Composition, dose au semis et qualité des différentes espèces implantées dans les parcours à haute valeur protéïque

Le mélange proposé est composé à 70 % de légumineuses, riches en protéines, et à 30 % de graminées, le tout avec des espèces bien adaptées aux conditions séchantes des différents élevages pour assurer la pérennité des parcours. Les mélanges ont été semés en bandes pour étudier le comportement alimentaire des poules pondeuses. Ces bandes sont orientées perpendiculairement au bâtiment pour maximiser leur exploration.

Soline SCHETELAT, Institut de l'élevage

valorage

VALORAGE est un projet CASDAR travaillant sur la valorisation de parcours et de fourrages riches en protéines par les monogastriques biologiques. Des valeurs alimentaires ont été déterminées pour plusieurs fourrages et des essais dans des élevages de poules pondeuses et de porcs biologiques ont été réalisés. Les résultats seront diffusés au premier semestre 2024, et un webinaire sera organisé en juin prochain.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE CONSERVATION : LE RECUEIL D'EXPERIENCE DU GROUPE TCS-BIO VENDEE EST DISPONIBLE EN LIGNE

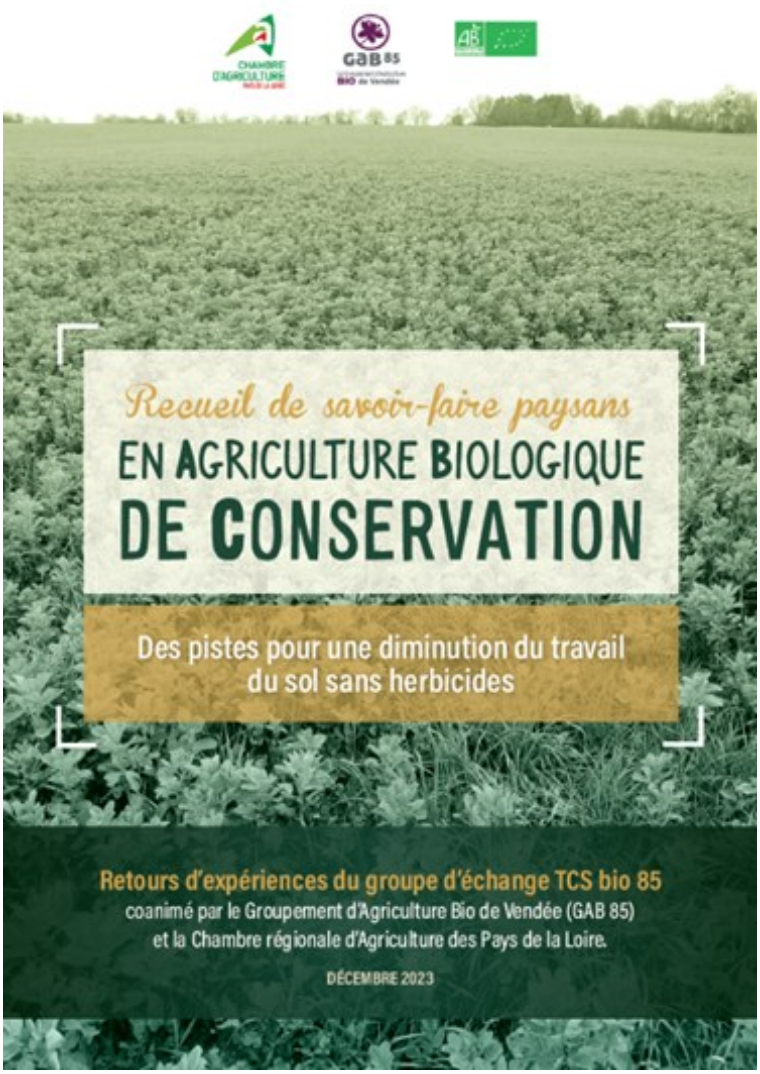

Depuis une quinzaine d'années, de plus en plus d'agriculteurs bio se motivent pour adapter les techniques de l'Agriculture de Conservation des Sols au contexte de l'agriculture biologique, dont une des particularités est l'absence d'utilisation de pesticides ou d'engrais chimiques de synthèse.

Ainsi, les 3 piliers de l'Agriculture Biologique de Conservation (ABC), empruntés à l'ACS et adaptés à la bio, sont :

- Travail minimal du sol, d'où le terme TCS parfois utilisé pour Techniques Culturales Superficielles,
- Couverture végétale la plus permanente possible,
- Diversité des espèces dans le temps (rotations diversifiées, couverts végétaux) et l'espace (associations culturales).

« Des sols plus portants », « qui fonctionnent mieux », « je n'ai plus de battance »... sont autant de retours positifs d'agriculteurs suite à la mise en place de ces pratiques.

Cependant, la mise en œuvre peut être difficile. Les freins majeurs à la généralisation de ces techniques en AB sont la gestion de l'enherbement sans herbicides, le travail en présence de résidus de cultures gênants pour le désherbage mécanique, et le déficit de minéralisation dû au moindre travail du sol.

C'est face à ce constat et à ces difficultés, sans références précises sur ces techniques, qu'un groupe d'agriculteurs bio innovants de Vendée s'est créé en 2017, co-animé par le Groupement d'Agriculture Bio de Vendée (GAB 85) et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire. L'animation de ce collectif, intitulé «groupe TCS bio Vendée», a été rendu possible grâce aux financements du dispositif Ecophyto 30 000 de 2017 à 2021, puis avec le réseau DEPHY ferme à partir de 2022. Partage d'expérience et mise en commun d'essais chez les uns et les autres (réussis ou non !) ont permis à ces agriculteurs de progresser dans leur système d'année en année.

Les expériences et itinéraires techniques de 8 fermes du groupe ont été synthétisés dans un « recueil de savoir-faire paysans sur l'Agriculture Biologique de Conservation ». Il présente une photographie des systèmes TCS bio pratiqués en 2023 par certains membres du groupe. Ces systèmes sont toujours en perpétuelle évolution.

En téléchargement sur le site internet de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, rubrique Publications Agriculture Biologique

ACTUALITÉ TECHNIQUE

TEMOIGNAGE DU GAEC LES JONQUILLES : 20 ANS SANS LABOUR DONT 13 EN BIO, EN BOVIN LAIT DANS LE BOCAGE VENDEEN

POURQUOI L'ARRET DU LABOUR ?

L'arrêt du labour date de 2003, où le GAEC était encore en conventionnel, avec des problèmes de taux de matière organique qui baissait. L'arrêt du labour s'est fait en parallèle de la mise en place d'un système pâturant. Les prairies en tête de rotation et l'arrêt du labour nous ont permis de gagner environ 1 point de MO dans nos sols. Lors du passage en bio en 2010, pour tous les membres du GAEC, il nous paraissait inconcevable de reprendre le labour.

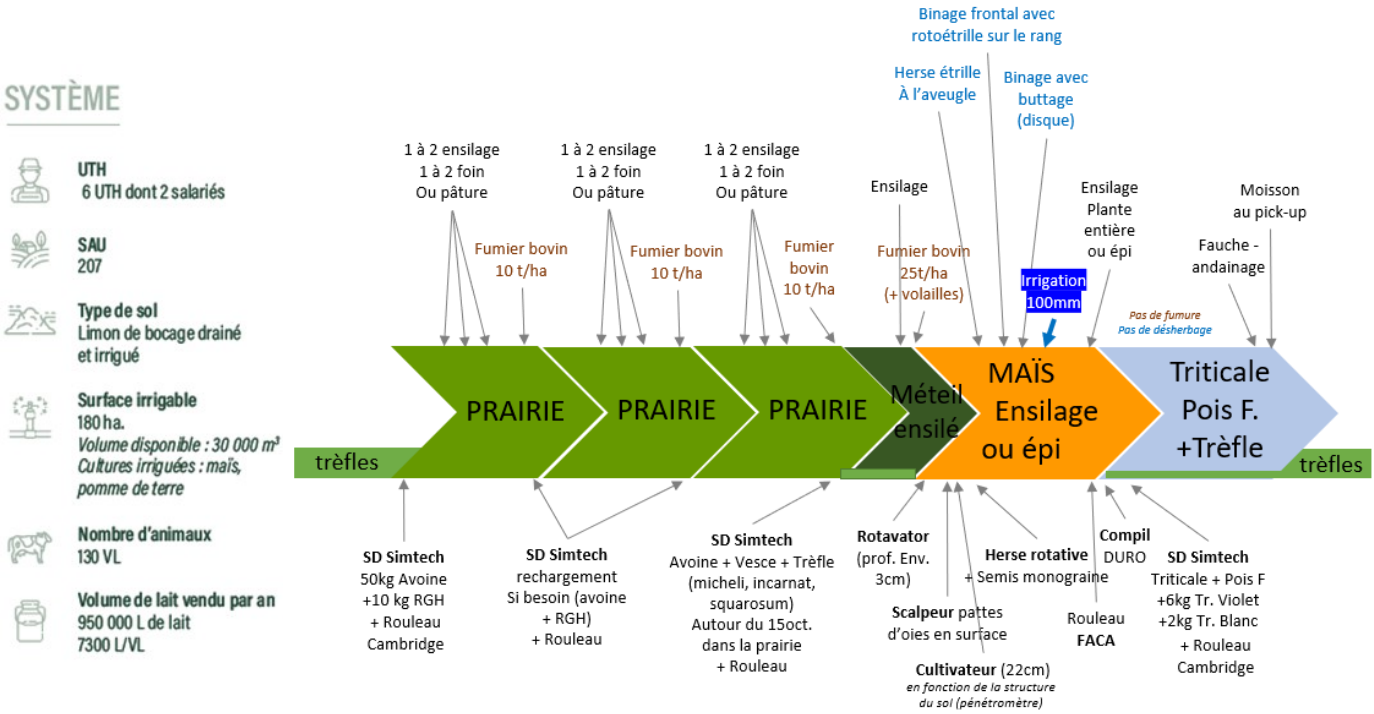

QUELLES SONT LES LIMITES DU TCS SUR L'EXPLOITATION ?

Le Non-labour en bio entraîne plus de passages, donc un peu plus de temps de travail qu'un itinéraire labour classique. Malgré des rotations avec prairies, j'observe une pression élevée en adventices, plus importante je pense qu'en labour. J'observe notamment une pression importante en vivaces (rumex et chardons).
Le non-labour en bio nécessite d'avoir à disposition une panoplie de matériel. Heureusement que nous avons une CUMA dynamique pour partager les investissements.

QUELS SONT LES POINTS POSITIFS DU TCS ?

J'observe une nette augmentation de la structure du sol. Cela est très visible entre les parcelles historiques du GAEC et les nouvelles parcelles. Après quelques années, il n'y a plus de battance sur mes sols, pourtant très limoneux. Les sols sont beaucoup plus portants, ce qui permet d'intervenir plus tôt au printemps pour des ensilages de qualité. Nous restons cependant très vigilants sur nos interventions pour maintenir cette structure. Enfin, la fertilité globale des sols augmente. Cela se traduit par des rendements très satisfaisants.

Destruction de la prairie au rotavator, avant semis du maïs

Entretien avec Julien GUENEAU, propos recueillis par Stéphane HANQUEZ, CARPDL

ACTUALITÉ TECHNIQUE

TRANSMETTRE SA FERME À UN COLLECTIF

C'est l'objectif que s'est fixé Bertrand Honore. Polyculteur éleveur installé depuis 1989 sur la commune de Fye dans le Nord de la Sarthe, en bio depuis 1997, il envisage de transmettre d'ici 3 à 4 ans ses bâtiments et ses terres à un collectif d'agriculteurs. Pour faire connaître son projet et échanger sur les bases des collectifs agricoles, une demi-journée a été organisée par la Chambre d'agriculture, sur sa ferme, le 17 novembre 2023. Lors de cette journée qui a réuni une trentaine de personnes, Bertrand a présenté son système et ses ambitions.

UNE STRUCTURE VIABLE ET AUTONOME, AVEC DE LA VALEUR AJOUTÉE A TRANSMETTRE

Sa ferme, aux terres bien groupées, comprend 70 ha de rotations céréalières sur des sols de bon potentiel (limons, grès et argilo-calcaires) et 65 ha de prairies. Bertrand a également implanté 15 ha de ses surfaces en agroforesterie. Côté élevage, il compte arrêter progressivement l'atelier bovin allaitant pour laisser libre choix aux porteurs de projet de mettre en place les productions qu'ils souhaitent.

Source : film "Paysan, Paysage", T.L. Honore, 2022

Bertrand souhaite leur transmettre un outil fonctionnel et accessible. Il aimerait toutefois garder un lien avec sa ferme, notamment pour suivre la partie agroforesterie. Dans le projet actuel, sa fille et son compagnon s'installeraient dans la maison d'habitation.

Bertrand est appuyé dans ses démarches par Xavier Anquetil, conseiller transmission à la Chambre d'agriculture et il est inscrit au Répertoire Départ Installation. Il est également accompagné par Aurélien Bouchaud de la CIAP72 et Bertrand Patry de la SAFER. Bertrand étudie actuellement la faisabilité de son projet et la manière de le concrétiser.

L'HUMAIN COMME ENJEU DE PÉRENNITE DES SYSTEMES COLLECTIFS

Olivier Martineau, conseiller en relations humaines et organisation du travail à la Chambre d'agriculture, a donc présenté les règles de fonctionnement d'un collectif et l'importance du facteur « humain » pour pérenniser ce type de système. Une structure collective fonctionnera et durera uniquement si elle est construite sur la base d'un projet commun avec des règles définies et acceptées par tous. Les autres règles d'or sont une organisation efficace et équitable avec des personnalités qui s'accordent, se respectent et communiquent dans la bienveillance. Olivier a également présenté les nouvelles formes d'organisations collectives (SCOP, SCIC…) en se basant sur les résultats du programme de recherche ORGANIC auquel il a participé.

La prochaine étape pour Bertrand est de rencontrer des membres de collectifs (GAEC, SCOP et SCIC) déjà existants pour identifier quelles ont été les étapes de la construction de leur structure, les forces et les faiblesses de leurs projets ainsi que les enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences.

Florence LETAILLEUR, CARPDL

Pour toute information complémentaire sur le projet de Bertrand Honore et sur la future visite des structures collectives: contact Florence LETAILLEUR / 02 43 29 24 57 / florence.letailleur@pl.chambagri.fr

FORMATIONS

TOUTES VOS FORMATIONS DISPONIBLES EN LIGNE

Voici une partie des formations programmées pour l'hiver 2024 et disponibles en ligne :

BIODIVERSITE BOCAGE

GÉRER DURABLEMENT LES HAIES DE SON EXPLOITATION

08 février 2024 - En Sarthe (72)

Sabrina BEURY - sabrina.beury@pl.chambagri.fr - 02 43 29 24 44

L'EAU, PREMIER ALIMENT EN ÉLEVAGE : RÉCUPERER, STOCKER, PURIFIER, DISTRIBUER L'EAU

21 février 2024 - En Sarthe (72)

Maggie FROGER - maggie.froger@pl.chambagri.fr - 02 43 29 24 02

ÉLEVAGE

UTILISER LE KEFIR POUR LA SANTÉ DES ANIMAUX

23 février 2024 - En Sarthe (72)

Aline LEGRAS - aline.legras@pl.chambagri.fr - 02 41 96 75 32

SIMPLIFIER L'ÉLEVAGE DES VEAUX GRÂCE AUX VACHES NOURRICES

26 mars 2024 - En Loire-Atlantique (44)

Aline LEGRAS - aline.legras@pl.chambagri.fr - 02 41 96 75 32

AGRONOMIE

IMPLANTER UN COUVERT ADAPTÉ A SES OBJECTIFS

Cliquez ici pour connaître les différentes dates sur tous les départements

OPTIMISER SA MÉCANISATION ET TECHNIQUES CULTURALES SIMPLIFIÉES (TCS) ET EN AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS (ACS)

12 mars 2024 - En Maine-et-Loire (49)

Géraldine DANNENHOFFER - geraldine.dannenhoffer@pl.chambagri.fr - 02 41 96 75 56

PCAE/DT_MIEUX CONNAITRE SON SOL POUR EN AMELIORER LA FERTILITÉ

Cette formation PCAE/DT dure 2 jours (+ 1 visite individuelle sur votre exploitation)

Cliquez ici pour connaître les différentes dates sur tous les départements

PCAE/DT_AMÉLIORER LA CONDUITE DE SES PRAIRIES EN ÉLEVAGE DE RUMINANTS

Cette formation PCAE/DT dure 2 jours (+ 1 visite individuelle sur votre exploitation)

Cliquez ici pour connaître les différentes dates sur tous les départements

PCAE/DT_FAVORISER LA BIODIVERSITÉ FONCTIONNELLE EN LÉGUMES (PLEIN CHAMP ET ABRIS)

Cette formation PCAE/DT dure 2 jours (+ 1 visite individuelle sur votre exploitation)

20 février et 14 mai 2024 - En Vendée (85)

Carine CENEDELLA - carine.cenedella@pl.chambagri.fr - 02 51 36 81 23

AGENDA

Les journées de printemps de l'AFPF - du 12 mars au 14 mars 2024

Les impacts et services environnementaux des élevages sont un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, que ce soit à propos des émissions de méthane, de la qualité de l'eau, des impacts sur la biodiversité… Ces journées alterneront entre séances plénières, présentations flash de posters et temps d'échanges autour des posters scientifiques.

Rendez-vous à l'ESA (55 rue Rabelais à Angers) du 12 au 14 mars prochain.

Inscriptions : https://afpf-asso.fr/journees-de-printemps-2024

Journée technique poules pondeuses bio - 11 avril 2024

Le 11 avril 2024, de 9h à 16h30 est organisée une journée technique sur les poules pondeuses par l'ITAB et l'INRAE.

Où ? En présentiel à l'espace culturel Georges Sand, Les Achards (85)

Au Programme :

- Ovosexage
- Souches à double fin
- Séquence Participative : Focus sur la Prévention du Picage

Plus d'info et inscription : inscription journée poules pondeuses

16 mai 2024 : Portes-ouvertes - 25 ans de la Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou !

SAVE THE DATE : La Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou ouvre ses portes pour ses 25 ans, le 16 mai 2024.

Un programme riche composé de 6 conférences et de 16 ateliers tout au long de la journée sur les travaux de recherche menés sur la ferme vous attend.

On vous dévoile très prochainement le contenu complet !

CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE
9 rue André-Brouard
CS 70510
49105 ANGERS Cedex 2

Conception - réalisation : Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Crédits photos : Chambres d'agriculture - Édition : septembre 2023